



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## Procès-verbal

### GRUPE DE DISCUSSION SUR LES RAIES

**CNPMEM, Paris**  
**Mercredi, 3 février 2016**  
**16h00 – 17h30**

Président : John Lynch  
Rapporteur : Richard Brouzes

#### 1. Bienvenue et introductions

Le Président, John Lynch a accueilli les membres du CC, les représentants de la Commission, des États membres et les observateurs de la réunion.

L'ordre du jour<sup>1</sup> a été adopté en l'état. Le rapporteur, Richard Brouzes, a informé le Groupe qu'il allait prendre sa retraite et que, ensuite, un nouveau rapporteur pour le groupe devrait être nommé lors de la prochaine réunion. Il n'y avait pas de points d'action à l'issue de la dernière réunion.

Le Président a présenté l'objet de la réunion en rappelant au CC l'avis précédent et les termes de référence de la dernière réunion (17 septembre 2015, Dublin) qui visait à élaborer un plan de gestion pour les raies.

L'objectif de cette réunion consistait à décider la manière d'avancer dans la rédaction d'avis avant la fin de 2016, en tenant compte des dernières connaissances scientifiques, et les efforts réalisés lors d'un atelier de travail organisé à Amsterdam les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> février 2016.

#### 2. Présentation de travaux scientifiques récents

Le Président a invité Dave Reid (Marine Institute, Irlande) à présenter ses recherches sur une méthode de gestion alternative pour les raies, compatibles avec le RMD et en évitant les inconvénients d'un TAC multi-espèces, qui ne sauvegarderait pas les espèces menacées d'extinction et qui pourrait conduire à une pêche insuffisante des espèces saine. Il a également été observé que l'absence de données spécifiques aux espèces a empêché toute évaluation analytique par espèce.

Le travail présenté faisait partie du projet européen [MyFish](#) et il a été publié en 2015 ([lien vers l'article](#)). Le projet visait à développer un outil de gestion spatial pour la gestion des raies dans la

---

<sup>1</sup>All relevant documents to the meeting can be found at the NWWAC website: [lien](#)



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

mer d'Irlande. Lors de la présentation, les parties prenantes ont été invitées à faire des apports afin d'améliorer encore l'outil de gestion.

#### \* Résumé de la présentation

La clé de gestion de l'espace est la fermeture de la pêche dans une zone particulière afin de permettre à certaines espèces de se reconstituer après la surpêche et d'être autonomes. Pour identifier les zones à fermer, une cartographie de la répartition sur la base des données de l'étude et de l'habitat a été réalisée, en montrant l'éventuelle répartition spatiale à l'automne des espèces de raies (les données ont été limitées à l'automne, car c'est à ce moment-là que les enquêtes ont eu lieu). Les parties prenantes ont été priées de vérifier si la répartition existant en automne était représentative de la répartition annuelle, car si les scientifiques connaissent la répartition annuelle des espèces, cela peut permettre de déterminer la date et la durée d'une fermeture possible, par exemple une année complète ou uniquement pendant la saison du frai.

Ensuite, les cartes de répartition des espèces ont été comparées aux données de captures par unité d'effort (CPUE, sur la base du logbook et des données VMS) pour allouer l'effort de pêche. Le modèle a été développé et testé avec un apport de la flotte TR1. En réalité, il faudrait l'étendre et inclure tous les métiers qui ont un impact significatif sur un stock. Il a été demandé aux parties prenantes de faire des apports sur ce point, car il serait utile de savoir quels métiers devraient être inclus dans les futures analyses. Des cartes présentant le chevauchement de l'effort de pêche et de la répartition des espèces fondée sur des enquêtes ont permis d'évaluer des compromis comme, par exemple, entre la taille d'une zone de fermeture afin de protéger une espèce (par exemple, protéger 15% des espèces), et l'atténuation possible de l'effet d'une telle fermeture sur la pêche (par exemple, en minimisant le déplacement de l'effort de pêche).

Le modèle peut être étendu pour inclure de nombreuses espèces différentes et les effets possibles des parcs d'éoliennes, des aires marines protégées et d'autres influences sur l'accès des pêcheries et les pratiques de pêche.

La réunion a conclu que le travail présenté avait été très instructif et pourrait être étendu à d'autres zones. Il constituait un bon exemple d'une zone où les scientifiques et l'industrie pourraient travailler ensemble pour combler le manque de données et examiner différentes stratégies de gestion pour les espèces ayant des données insuffisantes.

### **3. Commentaires relatifs aux réunions d'experts sur les raies**

Irene Kingma (IK) a présenté un résumé des deux réunions organisées par la Société néerlandaise Elasmobranch, qui avait été invitée par le gouvernement néerlandais à fournir des avis sur la reconstitution des stocks de raies en mer du Nord.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

Les principaux problèmes identifiés lors de ces réunions étaient l'absence de données, la (non) pertinence de la gestion en utilisant la totalité des captures autorisées (TAC) et la manière dont les espèces élasmobranches doivent être traitées une fois l'obligation de débarquement (OD) en place.

\* Résumé de la présentation

1) Manque de données

Il a été clairement indiqué que le manque de données scientifiques vient de ce que la plupart des espèces de raies sont rarement capturées au cours des enquêtes. La raison est due au fait que les zones de l'enquête ne correspondent pas à des zones de répartition des espèces d'élasmobranches et sont conçues pour cibler les espèces les plus commerciales en utilisant des engins mal adaptés à une capture efficace des espèces d'élasmobranches

En outre, des problèmes d'identification ont été observés pour les espèces de raies, tant au niveau de l'industrie (à savoir les données du logbook et dans les criées) qu'au niveau des scientifiques. Jim Ellis (JE, CEFAS) a fait remarquer qu'un gros travail avait été réalisé pour nettoyer des ensembles de données de l'enquête CEFAS afin de déterminer l'espèce principale par zone et son abondance. Ces ensembles de données révisées ont été repris par les groupes de travail du CIEM.

On a également identifié une disponibilité limitée des données de l'industrie (IK) ainsi qu'une réticence à partager des données, cela étant dû au fait que ces données sont considérées comme susceptibles d'être impliquées dans les fermetures de pêcheries.

1) Gestion par l'utilisation de TAC multi-espèces

Les évaluations des résultats de la gestion de TAC multi-espèces ont montré que cette approche ne fonctionne pas très bien, car l'état biologique des espèces individuelles de raies au sein du TAC peut être très différent. Il s'est avéré qu'un TAC multi-espèces limitait la disponibilité d'espèces abondantes, alors que, dans le même temps, il n'assurait pas la protection des espèces épuisées. Les mesures alternatives telles qu'un TAC zéro ou le transfert de certaines espèces sur la liste des espèces interdites n'ont pas non plus résolu les problèmes. Au cours des réunions, plusieurs options ont été présentées et discutées (par exemple : l'outil de gestion MyFishspatial).

2) Obligation de débarquement

La méconnaissance du niveau des rejets de raies entraîne une grande incertitude dans l'évaluation du CIEM, ce qui se traduit par un TAC faible. C'est la raison pour laquelle les raies peuvent devenir une espèce limitante une fois que l'obligation de débarquement sera rentrée en vigueur. Les espèces pour lesquelles un TAC zéro est conseillé font l'objet d'une étude pour voir de quelle manière l'application du conseil serait compatible avec l'obligation de débarquement.

Bien que les espèces d'élasmobranches soient connues pour leur taux de survie relativement élevé après rejet, la preuve du taux de survie post-rejet pour toutes les espèces dans toutes les zones et par métier ne devrait pas être disponible avant mi 2018.

La réunion a été informée (IK) que, pour se préparer à l'obligation de débarquement, il sera nécessaire de réaliser plusieurs projets scientifiques portant sur :

- la survie et la manipulation à bord ;
- les mesures d'évitement (par exemple : des outils de gestion de l'espace) ;
- la modification des engins (par exemple : des mesures de sélectivité).



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

Certains experts scientifiques invités (DR et JE) ont souligné que chaque mesure d'atténuation avait ses inconvénients. Les expériences de survie étaient très intéressantes, mais il s'agissait de cas bien particuliers, qui nécessitaient beaucoup de temps et elles n'ont pas fourni de données sur la survie à long terme. Les expériences de marquage auraient pu fournir des informations sur la survie à long terme, mais elles étaient très coûteuses, compte tenu de la formation requise par le personnel scientifique et les primes versées aux pêcheurs pour les marquages restitués. L'expérience du CEFAS a montré que, dans la mer du Nord, le taux de retour des expériences de marquage n'était que de 20%, ce qui n'a pas apporté d'informations sur la mortalité après rejet. Nonobstant ces inadaptations et le fait que les taux de survie peuvent être très variables, il est également important de noter que le CSTEP doit encore à définir ce que l'on entend par taux de survie «élevé» ou «faible».

Les membres de l'industrie ont demandé comment les pêcheurs pourraient aider à améliorer les données et si les données du logbook pouvaient constituer un apport précieux. Il a été reconnu (JE) que de telles informations seraient en effet utiles si la qualité des données était suffisamment bonne, en particulier dans le domaine de l'identification des espèces.

Les Membres du Groupe autres intérêts (IRL) ont suggéré que les pêcheurs de loisir pourraient apporter leur aide avec des expériences de marquage si une expérience de marquage à grande échelle était mise en place (comme suggéré par DR). Bien que les scientifiques n'aient pas encore examiné cette option, il a été reconnu que les pêcheurs de loisir pourraient représenter un groupe expérimental de valeur, car le taux de survie d'espèces d'éla smobranches dans la pêche récréative est considéré comme très élevé.

En résumé (IK), les réunions ont été très productives et intéressantes, car elles ont permis l'identification des données et les lacunes des connaissances et ont abordé les solutions possibles. En outre, l'ensemble de l'industrie, les autres groupes d'intérêt et les représentants scientifiques ont permis un bon dialogue entre toutes les parties prenantes. L'apport des scientifiques a été particulièrement utile, car ils ont fourni des solutions possibles et souligné les limites, les avantages et les inconvénients des différents projets de recherche.



#### 4. Identification d'une voie à suivre - Termes de référence

Le président a invité les participants à discuter des travaux nécessaires dans un proche avenir pour aborder les questions clés :

- i. Résoudre les manques de données ;
- ii. Enregistrement des captures par espèce;
- iii. TAC multi-espèces ou TAC fixés pour chaque espèce individuelle ;
- iv. Autres options.

Des représentants de l'industrie (ESP) ont indiqué que le TAC sur les raies avait diminué de 50% depuis son introduction. Ils se sont demandé si cette réduction avait amélioré le statut des stocks de raies et ils étaient également intéressés de connaître la trajectoire prévue pour ces stocks.

Les experts scientifiques ont précisé que l'avis du CIEM indiquait que le TAC d'origine avait été fixé à un niveau trop élevé et que le TAC correspond maintenant aux débarquements et aux observations de l'étude. Une réduction du TAC serait contreproductive et n'augmenterait pas la protection des stocks de raies, car il ne ferait que créer plus de rejets. L'avis du CIEM a également conclu que le statut général des raies avait été le meilleur statut enregistré, mais toutes les espèces n'ont pas montré une évaluation positive. Des actions de gestion à une échelle fine seront donc nécessaires pour protéger les espèces les plus vulnérables.

La CE a confirmé qu'elle était d'accord avec la conclusion selon laquelle un TAC multi-espèces ne permettrait pas une pêche durable. C'est sur cette base que la CE a accueilli des stratégies de gestion alternative, mais elle a souligné que le fait de diviser le TAC en espèces individuelles n'est pas considéré comme une solution, car cela pourrait créer plus d'espèces limitantes. L'option de passer à la gestion par zone serait similaire à la Structure des Unités fonctionnelles chargée d'évaluer les stocks de langoustines. Il a été toutefois reconnu que la mise en œuvre de cette méthode serait plus complexe pour les raies, car cette pêcherie se fonde sur un mélange de nombreuses espèces.

Sur la base de cette discussion, les scénarios de gestion suivants ont été discutés par le groupe :

##### 1) Un TAC inter-genre

Comme la répartition d'un genre est habituellement spécifique à une zone et que le genre comporte plusieurs espèces commerciales, il est possible de fixer les TAC par genre.

Il a été noté (IK) que ce scénario n'avait pas résolu le principal problème de l'absence de données et qu'il ne pouvait s'appliquer qu'aux espèces bénéficiant d'une grande richesse de données. Si cette méthode était appliquée, les espèces souffrant d'un manque de données au sein d'un genre de gestion agiraient comme des espèces limitantes ou seraient répertoriées comme des espèces interdites et devant être rejetées.



- 2) Application d'un système de pondération au sein d'un TAC multi-spécifique, pour protéger les espèces les plus vulnérables. La France a mené des recherches sur l'amélioration du système utilisé pour mettre en œuvre un TAC multi-espèces, en appliquant un système de pondération, attribué en fonction du nombre ou du poids, pour protéger les espèces les plus vulnérables.

**ACTION :** Richard Brouzes devra fournir au Secrétariat des informations sur les travaux menés par la France sur les scénarios alternatifs de gestion pour les raies.

La CE a rappelé que le projet mené par la France était centré sur le débarquement de deux espèces et il a également indiqué qu'il pourrait y avoir des problèmes en ce qui concerne le contrôle et la surveillance d'un tel système. En outre, une collaboration étroite entre les États membres pourrait s'avérer nécessaire si cette méthode devait être utilisée plus largement.

- 3) Un outil de gestion de l'espace (présenté par Dave Reid).

Ce type d'outil pourrait se concentrer sur la protection des espèces les plus vulnérables en fermant certaines zones, par exemple les zones de frai pour certaines pêcheries ou par saison. En réponse aux questions des membres de l'industrie concernant le délai de mise à disposition d'un tel outil spatial, il a été précisé (DR) que cela prendrait quelques années, que ce type d'application répondait à un besoin et un soutien approprié. Il a été noté, cependant, que le projet qui avait développé cet outil avait pris fin et qu'il serait nécessaire que la poursuite des travaux de développement soit réalisée par les instituts nationaux ou le CSTEP pour permettre la mise en œuvre de l'outil.

Il a été décidé que le Conseil Consultatif demanderait aux scientifiques (CSTEP) d'évaluer des scénarios alternatifs de gestion susceptibles de servir de base à des avis. S'il était possible d'organiser une telle évaluation avant la prochaine réunion, en juillet, le Groupe de Discussion pourrait alors examiner les scénarios et de fournir des conseils proactifs. Les membres du groupe de discussion ont été invités à proposer des scénarios de gestion alternative.

**ACTION:** Le Secrétariat consultera la CE afin de déterminer comment et quand une évaluation des scénarios proposés pourrait avoir lieu et de diffuser finalement une proposition de calendrier.

**ACTION:** Les membres ont été invités à proposer des scénarios alternatifs de gestion, pour remplacer les TAC multi-espèces. Une sélection d'alternatives doit être évaluée par les scientifiques.

Il a également été noté (JE) que la vulnérabilité des différentes espèces d'élaémobranches devrait être évaluée et un atelier a été proposé à cet effet. La CE (Laurent Markovic) a indiqué que le CIEM avait accepté d'accueillir un atelier sur les raies organisé pour l'industrie, les scientifiques et les États membres (à confirmer, mais pas avant septembre 2016).



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## 5. Résumé des actions approuvées et décision adoptée par le président

### ACTION :

- Secrétariat fournira plus d'informations sur la gestion antérieure des raies.
- Richard Brouzes devra fournir au Secrétariat des informations sur les travaux menés par la France sur les scénarios alternatifs de gestion pour les raies.  
La CE a rappelé que le projet mené par la France était centré sur le débarquement de deux espèces et il a également indiqué qu'il pourrait y avoir des problèmes en ce qui concerne le contrôle et la surveillance d'un tel système. En outre, une collaboration étroite entre les États membres pourrait s'avérer nécessaire si cette méthode devait être utilisée plus largement.
- Le Secrétariat consultera la CE afin de déterminer comment et quand une évaluation des scénarios proposés pourrait avoir lieu et de diffuser finalement une proposition de calendrier.
- Les membres ont été invités à proposer des scénarios alternatifs de gestion, pour remplacer les TAC multi-espèces. Une sélection d'alternatives doit être évaluée par les scientifiques.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## Annexe 1 – Liste des Participants

<b>Membres de CC EOS</b>	
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
John Crudden	European Anglers Alliance
Paul Francoise	CDPMEM 14
Caroline Gamblin	CDPMEM
Daniel Lefèvre	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Basse Normandie
Dominique Thomas	Coopératives Maritimes Etaploises & Armement Cooperatif Artisanal du Nord
Richard Brouzes	Copeport Maree OPBN
Francois Hennuyer	FROM Nord
Rachel Lagièrè	OP COBRENORD
John Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Francis O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation
John Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Hugo Boyle	Irish South and East Fish Producers Organisation
Eibhlin O'Sullivan	Irish South and West Fish Producers Organisation
Irene Kingma	Dutch Elasmobranch Society
Geert Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij / Dutch Fisheries Organisation (2)
Severino Ares Lago	Fundación Rendemento Económico Mínimo Sostible e Social
Lydia Chaparro	Fundació ENT
José Luis Otero Gonzalez	Lonja de La Coruña S.A.
Juan Carlos Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
Heather Hamilton	ClientEarth
Alan McCulla	ANIFPO
Paul Trebilcock	Cornish Fish Producers Organisation
Dave Cuthbert	New Under Ten Fishermen's Association
Jim Portus	South West FPO
<b>Observateurs</b>	
Emily Baxter	Northwest Wildlife trust
Stéphan Beaucher	Consultant
Vera Coelho	The Pew Charitable Trusts
Gonzague de Moncuit	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Paul Duane	Sea Fisheries Protection Authority
Robert Griffin	European Commission
Laurent Markovic	European Commission
Glenn Quelch	EFCA
Loes Vandecasteele	ILVO
Patrick Murphy	Irish South & West Fish PO
Jim Ellis	CEFAS
Kristy McGregor	DEFRA
<b>Secrétariat CC EOS</b>	
Conor Nolan	Executive Secretary
Barbara Schoute	Deputy Executive Secretary
Sara Vandamme	Project Development and Communications Manager